

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce seizième jour du mois de juin deux mille vingt-et-un, formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Boudreault à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Sophie Bourassa-Rheault	Représentante des enseignants
Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Kim St-Jacques	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Hugo-Pierre Bellemare	Représentant des parents – District 2
Denis Boudreault	Représentant des parents – District 3
Julie Saulnier	Représentante des parents – District 4
Jean-Michel Hamelin	Représentant des parents – District 5
Myriam Beauchamp	Représentante de la communauté
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Franco Tomas	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATRICE

Rosemarie Boucher

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

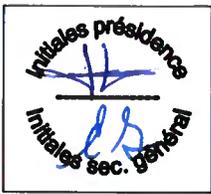
Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines

ABSENCE MOTIVÉE

Pierre Soucy	Représentant de la communauté
--------------	-------------------------------



CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Denis Boudreault, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

67-CA/21-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points ci-après de l'agenda de consentement, pour les traiter au point 5 :

- 4.1.4. « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 – Retour de consultation et adoption »;
- 4.2.2. « Dépôt des procès-verbaux des comités ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucun.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public.

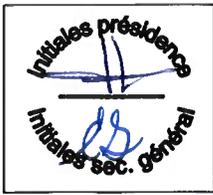
4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2021

68-CA/21-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2021 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

69-CA/21-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2021 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. ABROGATION EN BLOC DE CERTAINS RÈGLEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

Document déposé :

- Résolution

70-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT les Règlements suivants :

- Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires;
- Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif;
- Règles de procédure des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif;
- Règlement relatif à la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif;
- Procédure d'élection applicable à la désignation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi no 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

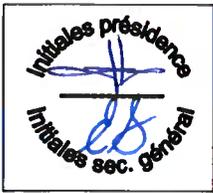
CONSIDÉRANT la pertinence d'abroger lesdits règlements étant donné que le conseil des commissaires et le comité exécutif n'existent plus;

CONSIDÉRANT l'inclusion desdits règlements dans le Règlement relatif aux Règles de régie interne du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy abroge les Règlements suivants :



- Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires;
- Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif;
- Règles de procédure des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif;
- Règlement relatif à la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif;
- Procédure d'élection applicable à la désignation des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

Documents déposés :

- Actes d'établissement
- Résolution

71-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 193 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 adopté ce jour par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce plan dresse la liste des établissements, écoles et centres où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

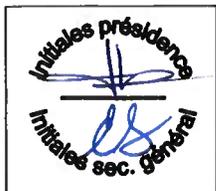
d'adopter les actes d'établissement pour l'année 2021-2022, tels que soumis à la présente séance, et que la secrétaire générale les transmette aux écoles et aux centres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2021-2022 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Documents déposés :

- Présentation de dossier



- Calendriers scolaires de toutes les formations 2021-2022
- Résolution

72-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT le cadre d'organisation des services éducatifs en formation professionnelle nécessitant la confection de calendriers scolaires correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

CONSIDÉRANT les calendriers proposés respectant ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations requises effectuées par le Centre de services scolaire en vertu de la convention collective en vigueur, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du syndicat des enseignants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les calendriers scolaires de la formation professionnelle 2021-2022 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2021-2022 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Documents déposés :

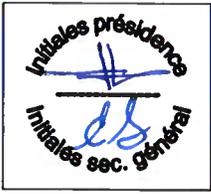
- Présentation de dossier
- Calendrier de la formation générale des adultes 2021-2022
- Résolution

73-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT le calendrier proposé respectant ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations requises effectuées par le Centre de services scolaire en vertu de la convention collective en vigueur, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du syndicat des enseignants;



CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2021-2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

En lien avec le point 4.1.4. de l'ordre du jour, un administrateur demande pourquoi le nombre de classes indiqué au document ne correspond pas à la réalité de son école et pourquoi la prévision de clientèle ne correspond pas au nombre d'élèves inscrits dans son école pour l'an prochain.

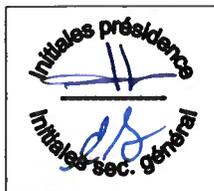
Mme Giacomo répond que depuis cette année, on y indique les locaux selon les calculs et superficies reconnus par le ministère de l'Éducation et non pas l'utilisation que pourrait faire le Centre de services scolaire de certains locaux. En ce qui concerne les prévisions de clientèle, les chiffres correspondent aux données du dossier Place-Élèves en vigueur, lui-même basé sur des prévisions calculées par le ministère de l'Éducation. Ainsi, les informations qui apparaissent au plan triennal sont les mêmes que les données échangées entre le Centre de services et le ministère.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
- Résolution

74-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;



CONSIDÉRANT l'objectif de ce plan qui est de dresser la liste des établissements, écoles et centres, où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des municipalités, des directions d'établissement et du comité de parents en vertu des articles 40, 101, 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 tel que déposé à la présente séance;

de transmettre ce plan à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique et de mandater la secrétaire générale pour procéder à cet envoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En lien avec le point 4.2.2. de l'ordre du jour, un administrateur demande si le conseil d'administration aura un suivi à effectuer concernant les résolutions adoptées au comité de parents relatives à la révision de la Politique alimentaire et la révision et diffusion du Guide sur les mesures contraignantes.

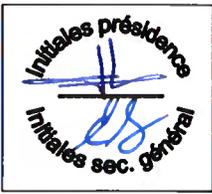
Mme Giacomo répond qu'une lettre du directeur général parviendra au président du comité de parent cette semaine confirmant positivement le suivi à ces deux résolutions. Le rôle du conseil d'administration sera d'adopter une nouvelle Politique alimentaire lorsque celle-ci sera prête.

5.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de vérification : le procès-verbal de la rencontre du 19 mai 2021 a été déposé.
- Comité de parents : le procès-verbal de la rencontre du 4 mai 2021 a été déposé.
- Deux résolutions du comité de parents ainsi qu'une motion de félicitations ont été déposées.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Ce point a été traité après le point 7. « Rapport du directeur général »)



- Webinaire de l'ÉNAP sur la formation donnée aux membres des conseils d'administration et discussion sur les difficultés vécues par certains d'entre eux.
- L'ÉNAP prépare un sondage sur les besoins de formation en suivi à celle offerte cette année aux administrateurs.

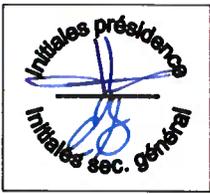
7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

- Situation Covid – Vaccination et bals des finissants :
 - La bonne collaboration avec la Santé publique se poursuit.
 - L'opération de vaccination se déroule très bien. De petits ajustements ont eu lieu les premiers matins.
 - À la rentrée scolaire, nous aurons des statistiques sur le taux de vaccination.
 - D'ici la fin de l'année scolaire, la Santé publique nous donnera des informations à transmettre aux parents pour la 2^e dose.
 - Des assouplissements ont été autorisés pour la tenue des remises de diplômes permettant la présence de parents. Les écoles ont procédé à des ajustements, suite à ce qui avait été initialement préparé.
 - Pour les bals récemment autorisés par la Santé publique à compter du 8 juillet prochain, suite à des sondages auprès de nos élèves, il n'y aura pas la tenue de tels événements à la période estivale en raison de contraintes de disponibilités.
 - Portrait actuel : 3 classes en isolement actuellement et en formation à distance, Mais celles-ci seront de retour la semaine prochaine.
- PEVR – Présentation des modèles pour la reddition de comptes des Projets éducatifs découlant du PEVR :
 - De notre PEVR découlent les projets éducatifs.
 - Nous offrons des canevas de rapports annuels et de projets éducatifs nous assurant d'une certaine uniformisation de l'information facilitant la reddition de comptes.
 - Rapport annuel : le modèle proposé répond aux critères de Loi sur l'instruction publique.
- Assemblée générale de la FCSSQ avec notre président (10 juin) :
 - Bilan de la FCSSQ après sa 1^{re} année d'existence.
 - Discussions sur l'accompagnement des conseils d'administration et des présidents.
 - Suivis sur la formation destinée à cette instance.



- Le comité d'étude et d'expertise mis en place aura le mandat d'accompagner les présidences.
 - Adoption du budget de la FCSSQ.
 - Mise au point sur les règles budgétaires. Il a entre autres été question des allocations du MEQ (258 M\$) pour l'ensemble des CS et CSS afin d'absorber en tout ou en partie les dépenses supplémentaires reliées à la Covid.
- FCSSQ – 3 rencontres du bureau de direction :
Les rencontres ont porté principalement sur la préparation à l'assemblée générale de la FCSSQ.
 - Conseil général de l'association des directeurs généraux :
Suivi des travaux de la FCSSQ et de l'accompagnement des conseils d'administration.
 - Plusieurs rencontres Teams avec le sous-ministre :
Le réseau scolaire est dorénavant avisé au préalable, par le sous-ministre, des annonces ministérielles qui sont faites, ce qui est apprécié.
 - Rencontre de coordination FP-FGA-SAE :
 - Augmentation des inscriptions en formation professionnelle.
 - Enjeu sur un prêt de carte en charpenterie et menuiserie : les centres de services scolaires des Bois-Francs et des Chênes ont adressé des demandes pour récupérer ces cartes dans leurs centres respectifs. Pour notre part, la stratégie est de récupérer de nouvelles cartes de formation dans nos centres pour compenser cette possible perte.
 - CA du Cégep de Trois-Rivières :
Rien de particulier.
 - Suivi pour le rapport d'évaluation des recommandations du VGQ :
Nous avons été audités il y a 2 ans sur l'embauche et le traitement salarial des membres de la direction générale. Un plan d'action a été présenté et le VGQ procède à une évaluation des mesures prises. Nous avons reçu une note parfaite, la lettre officielle sera reçue sous peu et transmise aux administrateurs.



- Entrevues pour le poste de directeur adjoint des services éducatifs FP-FGA-SAE et persévérance scolaire :
Entrevues cet après-midi par le comité de sélection. Le processus se poursuit avec des tests psychométriques.

- Dossier CSAD – 4 rencontres pour relancer les travaux reliés au transfert de l'immobilisation vers la Ville de Trois-Rivières :
 - Dès le 8 juin, des travaux de transfert de dossiers entre les ressources se sont amorcés.
 - Autres rencontres prévues les 17, 22 et 30 juin pour le transfert.
 - Rencontre avec le ministère le 21 juin.
 - Les pourparlers se poursuivent avec la Ville de Trois-Rivières.
 - La députée du comté de Champlain, Mme Sonia LeBel, sera rencontrée dans la dernière semaine de juin pour qu'elle ait une connaissance pointue du dossier.

- Comité RH – par courriel :
Annulation de la rencontre en raison de l'intempérie. Le suivi et l'analyse des plans d'effectifs s'est effectué par courriel.

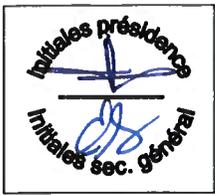
- Reddition de comptes des projets Desjardins :
 - Projet de 150 000 \$ par an pour soutenir les milieux défavorisés. Une rencontre est prévue pour une reddition de comptes de ces projets le 30 juin prochain.
 - Il y aura décision sur les projets qui iront de l'avant en 2021-2022.

M. Galvani souligne le travail exceptionnel et l'excellente gestion des services des Ressources matérielles et des Technologies de l'information, dirigés par M. Ayotte, lors de l'intempérie du 8 juin dernier.

M. Galvani remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur collaboration puisqu'il s'agit de la dernière séance de l'année scolaire.

7.2. REDDITION DE COMPTES

- M. Steve Abran a été nommé directeur adjoint à l'école Bois-Joli.
- M. Jean-Sébastien Brouard a été nommé directeur adjoint à l'école secondaire des Pionniers.
- Contrats octroyés dans le cadre de notre plan quinquennal.



- Autorisation pour la climatisation de l'Académie les Estacades incluse dans la reddition. Contrat et dépassement de coûts seront aussi validés avec le Conseil du Trésor.

8.1. PLAN D'EFFECTIFS – SOUTIEN ADAPTATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

M. Samson explique les différents emplois occupés par le personnel de soutien administratif de même que les consultations effectuées.

Le plan 2021-2022 est sensiblement pareil à celui de la présente année scolaire. Les légères variations s'expliquent par la clientèle et les besoins internes.

Les administrateurs membres du personnel n'ont aucune observation à apporter sur ce point et il n'y a aucune délibération.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur adaptation scolaire – Année scolaire 2021-2022
- Résolution

75-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT les consultations du comité des relations de travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.01 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire en prévision de l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

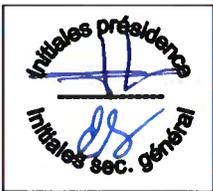
CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS BRUNELLE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.2. PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL PROFESSIONNEL – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

M. Samson précise qu'il y a une légère augmentation du nombre d'employés équivalent à temps plein dans le plan proposé. Cela s'explique principalement par une hausse des besoins en orthophonie. Les consultations ont été effectuées pour la confection de ce plan.

Les administrateurs membres du personnel ont pu exprimer leurs observations. Un membre souligne une coquille sur les pages 2 et suivantes du plan (l'année scolaire dans l'en-tête n'est pas la bonne).

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan d'effectifs du personnel profession – Année scolaire 2021-2022
- Résolution

76-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT la consultation du comité des relations de travail du personnel professionnel et les clauses 5-6.03 et suivantes de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

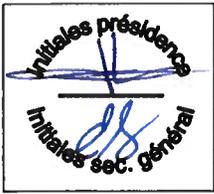
IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2021-2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3.1. CESSION EN EMPHYTÉOSE – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS À L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE

M. Ayotte explique que pendant la période transitoire précédant l'entrée en fonction du conseil d'administration, le directeur général a accepté deux cessions en emphytéose : celles présentées ce soir. Avant que les actes notariés ne soient émis, il y a eu adoption du projet de loi 40 dont l'article 272 exige une autorisation ministérielle pour un démembrement du droit de propriété. D'où la nécessité de présenter les dossiers de cession en emphytéose pour les écoles l'Escale et Dollard.



Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan technique
- Projet de cession en emphytéose
- Projet de convention d'utilisation
- Résolution

77-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT le lot 5957746 de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT le projet de terrains sportifs à l'école secondaire de Louiseville;

CONSIDÉRANT l'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) à laquelle est admissible la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT l'accessibilité des infrastructures au bénéfice des élèves de l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT le projet de convention d'utilisation;

CONSIDÉRANT le projet de cession en emphytéose préparé par le notaire de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

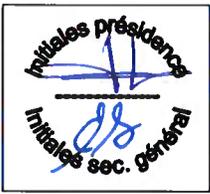
CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de demander au ministère de l'Éducation du Québec de consentir à un démembrement du droit de propriété par une cession en emphytéose d'une durée de quinze (15) ans concernant une parcelle de terrain du lot 5957746 au bénéfice de la Ville de Louiseville;

d'autoriser le président, monsieur Denis Boudreault, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.3.2. CESSION EN EMPHYTÉOSE – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SERRE COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE DOLLARD

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan de l'emplacement
- Projet de cession en emphytéose
- Projet de convention d'utilisation
- Lettre d'engagement
- Résolution

78-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT le lot 3012716 de la ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une serre communautaire à l'école Dollard;

CONSIDÉRANT le soutien de ce projet par la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ);

CONSIDÉRANT l'accessibilité des équipements au bénéfice des élèves de l'école Dollard;

CONSIDÉRANT la valorisation du quartier et le soutien alimentaire visés par le projet;

CONSIDÉRANT le projet de convention d'utilisation;

CONSIDÉRANT le projet de cession en emphytéose préparé par le notaire;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

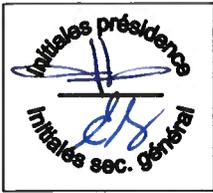
CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

de demander au ministère de l'Éducation du Québec de consentir à un démembrement du droit de propriété par une cession en emphytéose d'une durée de quinze (15) ans concernant une parcelle de terrain du lot 3012716 au bénéfice de l'organisme Cybernet Café de Trois-Rivières;



d'autoriser le président, monsieur Denis Boudreault, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. DEMANDE D'AUTORISATION AFIN DE CONSENTIR À UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE À L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL DE L'ÉCOLE DU VERSANT-DE-LA-BATISCAN

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Croquis de la servitude
- Option de servitude pour chemin d'accès permanent (Hydro-Québec)
- Résolution

79-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT le lot 6122830 de la circonscription foncière de Champlain;

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec d'obtenir une servitude de passage sur les terrains de l'école Saint-Gabriel de l'école du Versant-de-la-Batiscan;

CONSIDÉRANT les vérifications faites auprès de la direction de l'école Saint-Gabriel et d'une architecte-paysagiste;

CONSIDÉRANT le projet d'option de servitude proposé par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

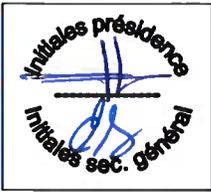
CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

de demander au ministère de l'Éducation du Québec de consentir, sans contrepartie, à Hydro-Québec une servitude de passage d'une superficie approximative de 946 mètres carrés sur le lot 6122830 de la circonscription foncière de Champlain;

d'autoriser le président, monsieur Denis Boudreault, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.5.1. OCTROI DE CONTRATS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA LOCATION DE CLASSES MODULAIRES – ÉCOLE CHAVIGNY

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme (un seul soumissionnaire)
- Résolution

80-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle et les besoins d'espace au secondaire;

CONSIDÉRANT la mesure 30145 du ministère de l'Éducation pour la location d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'article 39 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BEAUCHAMP, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, soit ABM Modulaire, au montant de 1 660 000 \$, excluant les taxes, pour l'aménagement et la location de classes modulaires à l'école Chavigny;

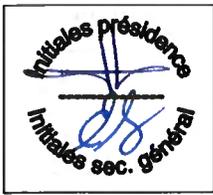
d'autoriser le président, monsieur Denis Boudreault, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5.2. OCTROI DE CONTRATS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA LOCATION DE CLASSES MODULAIRES – ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE L'ÉCOLE BELLE-VALLÉE

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Tableau comparatif des soumissions reçues



- Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme (un seul soumissionnaire)
- Résolution

81-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école Saint-Joseph de l'école Belle-Vallée;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser les activités de l'école pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT la mesure 30145 du ministère de l'Éducation pour la location d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'article 39 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE SAULNIER, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, soit ABM Modulaire, au montant de 1 089 000 \$, excluant les taxes, pour l'aménagement et la location de classes modulaires à l'école Saint-Joseph de l'école Belle-Vallée;

d'autoriser le président, monsieur Denis Boudreault, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Projet de calendrier de rencontres 2021-2022
- Résolution



82-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le même article qui prévoit la tenue d'au moins quatre séances ordinaires du conseil d'administration par année scolaire;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 21 octobre 2021, du règlement nommé Règles de régie interne du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.2 de ce règlement qui prévoit que le conseil d'administration doit établir annuellement un calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 tel que soumis lors de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

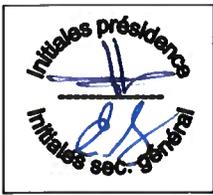
Un administrateur revient sur les échanges des administrateurs relatifs aux mois où il n'y a pas de séance (janvier et mars). Le président et le directeur général mentionnent que des comités pléniers pourront se tenir sur des sujets particuliers.

8.7. POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE - RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Mme Boucher présente les différentes modifications issues des consultations. Un membre pose une question sur la formulation, à la page 3, du troisième tiret relatif à l'admissibilité : « L'élève dont l'adresse de gardienne ou de garde partagée... ». Mme Boucher donne des explications et convient que la formulation manque de clarté. Ce sera corrigé pour « L'élève ayant une seconde adresse, soit l'adresse de sa gardienne ou l'adresse d'un de ses parents en garde partagée... ».

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Politique relative à la gestion du transport scolaire
- Résolution



83-CA/21-06-16

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la Politique relative à la gestion du transport scolaire afin d'harmoniser les textes aux pratiques courantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil d'administration du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique relative à la gestion du transport scolaire en apportant la modification suivante au début de la phrase de la page 3, 3^e tiret : « L'élève ayant une seconde adresse, soit l'adresse de sa gardienne ou l'adresse d'un de ses parents en garde partagée... ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1. ÉVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Giacomo donne des explications sur l'évaluation annuelle proposée et ses 3 blocs. Les membres sont avisés qu'ils doivent y répondre au plus tard le 23 juin prochain. Il est également possible d'émettre des commentaires sur ladite évaluation.

Le comité de gouvernance et d'éthique analysera les résultats, les présentera en septembre aux administrateurs et proposera un plan d'action.

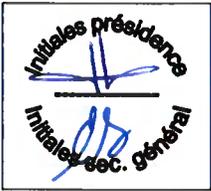
9.2. DÉCLARATION DES ADMINISTRATEURS

Mme Hinse précise qu'il s'agit d'un exercice annuel. Ce recensement des informations est nécessaire pour les états financiers du Centre de services scolaire et pour les états financiers consolidés du gouvernement. Des précisions sont données sur les opérations devant être divulguées.

Un administrateur membre du personnel, qui l'a complété dans le cadre de ses fonctions, demande s'il doit à nouveau le compléter à titre d'administrateur. Mme Hinse répond que non. Elle procédera à l'ajout d'une mention sur le formulaire déjà complété.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.



11. RAPPORTS DES COMITÉS

11.1. Gouvernance et éthique

Aucune rencontre.

11.2. Ressources humaines

Suivi discuté lors de l'état des dossiers clés du directeur général.

11.3. Vérification

Rencontre tenue le 9 juin dernier.

Le plan d'audit de la firme Mallette a été présenté. Il y a également eu présentation du bilan de sécurité informationnelle (5 incidents) et la vérification des listes scolaires, de même que le bilan des actes répréhensibles (aucun cas).

Les sujets des taxes scolaires et du calendrier des rencontres du comité de vérification ont également été discutés.

Les membres ont signifié leur déception de ne pas avoir la présentation du plan d'affaires du CSAD, d'autant plus que celle-ci a été reportée à quelques reprises. Ils ont demandé à ce que ce soit adressé au directeur général du CSAD. M. Galvani confirme aux administrateurs que le message sera adressé.

12. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 25, JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

DENIS BOUDREULT
PRÉSIDENT

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE